

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 SECONDAIRE

Veillez remplir ce formulaire d'inscription avec soin. Seuls les dossiers d'inscription **originaux et complets** seront pris en considération.

Le/la soussigné(e) _____ agissant en qualité de père –mère – tuteur demande à l'Ecole européenne de Francfort (ESF) l'inscription de :

I. Renseignements concernant l'élève

1. Données personnelles :

Nom _____

Prénom(s) _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Pays de naissance _____

Sexe féminin masculin

Nationalité 1 _____ Nationalité 2 _____

Veillez joindre
une photo
actuelle de
l'élève

1.1 Adresse de l'élève :

Rue _____ N° _____

Code postal / ville _____ / _____ Pays _____

Téléphone _____ / _____ Tél. portable _____ / _____

1.2 Adresse courriel pour les communications de l'Ecole (Annoncements) :

Parent 1 : _____

Parent 2 : _____

2. Classe demandée

Pour toute précision concernant le niveau des classes, nous vous prions de vous référer au Tableau d'Equivalences officiel que vous trouverez en annexe II.

Secondaire classe 1 2 3 4 5

Décision de la Direction

Catégorie: I II III

Classe: 1 2 3 4 5 6

L I:

Admission confirmée le:

Signature du directeur:

Section: DE EN FR IT

L II: DE EN FR

Admission refusée le :

II. Section linguistique et choix de la Langue 1 (L1) et de la Langue 2 (L2)

Art. 47 e) Règlement Général des Écoles Européennes (seulement valable pour les cat. I et II)

Un principe fondamental des Ecoles européennes est l'enseignement de la langue maternelle/langue dominante en tant que première langue (L1).

Ce principe implique l'inscription de l'élève dans la section de sa langue maternelle/langue dominante là où cette section existe.

Il ne saurait être dérogé à ce principe que dans le cas où l'enfant a été scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle/dominante pendant au minimum 2 ans dans le cycle primaire ou secondaire. Les Ecoles européennes présument dans ce cas que l'enfant pourra poursuivre sa scolarité dans la langue concernée.

Dans les écoles où la section correspondant à la langue maternelle/langue dominante n'existe pas, l'élève est inscrit en règle générale dans une des sections de langue véhiculaire. Il suit l'enseignement de sa langue maternelle/langue dominante organisé pour les élèves dits SWALS (Students Without a Language Section) en tant que L1.

La détermination de la première langue (L1) n'est pas laissée au libre choix des parents mais incombe au Directeur de l'école. La L1 doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l'enfant, la langue dominante étant, dans le cas des élèves multilingues, celle qu'ils maîtrisent le mieux.

S'il existe une contestation concernant la L1 de l'élève, il appartient au Directeur de déterminer celle-ci sur la base des informations fournies par les représentants légaux de l'élève dans le formulaire d'inscription et en faisant passer à l'élève des tests comparatifs de langues organisés et contrôlés par les professeurs de l'École. Les tests sont organisés quels que soient l'âge et le niveau de l'élève, c'est-à-dire y compris au cycle maternel.

La détermination de la L1 au moment de l'inscription de l'élève est en principe définitive.

Un changement de L1 ne peut être autorisé par le Directeur que pour des motifs pédagogiques impérieux, dûment constatés par le Conseil de classe et à l'initiative de l'un de ses membres.

Langue maternelle/langue dominante de l'enfant: _____

Si la langue maternelle/langue dominante de l'enfant correspond à une des sections linguistiques citées ci-dessus, nous vous prions de remplir la partie **2.1**.

Si la langue maternelle/langue dominante de l'enfant ne correspond pas à une des sections linguistiques, nous vous prions de passer directement à la question **2.2**.

Il existe à l'ESF 4 sections linguistiques au secondaire :

allemande, anglaise, française, italienne.

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

1.1 La langue maternelle/langue dominante correspond à la section linguistique

i. Langue 1 (L 1) correspond à la section linguistique

- Allemand
- Anglais
- Français
- Italien

Dans ce cas la **Langue 1 sera la langue principale d'enseignement** tout le long de la scolarité de l'élève.

ii. Langue 2 (L2 =1^{ère} Langue étrangère)

La Langue 2 est enseignée à partir de la 1^{ère} année de primaire. A partir de la 3^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.

- Allemand
- Anglais
- Français

1.2 La langue maternelle/langue dominante ne correspond pas à la section linguistique

i. Langue 1 (L1 – enseignement dans la langue maternelle*)

Langue officielle de l'UE :

*L'enseignement dans la langue maternelle est dispensé aux élèves de catégorie I et II dans l'une des langues officielles de l'UE et se poursuivra, en principe, jusqu'au Baccalauréat Européen.

Les élèves de catégorie III peuvent bénéficier de l'enseignement dans la langue 1 pour autant qu'un tel cours existe et que cela ne nécessite pas la création d'un nouveau groupe. Au cas où ce cours devrait prendre fin, les élèves de catégorie III concernés devront remplacer leur L1 par leur L2 et choisir une nouvelle L2. Ils disposeront d'un délai de 2 ans pour rattraper leur retard. (voir Doc. 2019-01-D-19-fr-1 Annexe III)

ii. Langue 2** (L2=1^{ère} Langue étrangère) correspond à section linguistique

Merci de choisir une des sections linguistiques suivantes :

- Allemand
- Anglais
- Français

Dans ce cas la langue de la section **Langue 2 est automatiquement la **langue principale d'enseignement** tout au long de la scolarité de l'élève.

2. Autre langue nationale (Other National Language ONL)

(**optionnelle et seulement** pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise inscrits en section anglaise - de la maternelle à la S7)

- Irlandais
- Maltais

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

3. Connaissances linguistiques / récapitulation (comme indiquée au paragraphe 1)

Langue	Nombre d'années d'enseignement	Degré de connaissance (++) / + / o / -)
Langue L1 :		
Langue L2 :		
Autre(s) langue(s) :		

(++ = langue maternelle / + = très bon niveau – courant / o = connaissances de base / - = débutant)

Langue(s) parlée(s) à la maison:

Père: _____

Mère: _____

III. Informations générales pour l'admission

L'enfant a fréquenté l'établissement primaire ou secondaire suivant :

1. Etablissement(s) fréquenté(s) par l'élève au cours des années scolaires précédentes :

Année scolaire	Nom de l'école	Type d'établissement	Pays	Classe	Langue d'enseignement
2019/2020					
2018/2019					
2017/2018					
2016/2017					

2. Frères et sœurs fréquentant déjà l'Ecole européenne de Francfort oui non

Si oui, indiquez le(s) nom(s) et la (les) classe(s) :

3. Souhaitez-vous inscrire un autre enfant pour l'année 2020/2021? oui non

Si oui, indiquez le(s) nom(s) et la (les) classe(s):

4. Votre enfant souffre-t-il de troubles d'apprentissage nécessitant une assistance particulière ?*

oui non

Si oui, précisez: _____

5. Votre enfant souffre-t-il d'un handicap nécessitant une assistance particulière ?*

oui non

Si oui, précisez: _____

*Dans ce cas, merci de nous faire parvenir une photocopie des rapports médicaux éventuels n'excédant pas 6 mois et traduits dans l'une des langues véhiculaires : allemand, anglais ou français.

6. Autres remarques: _____

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

IV. Renseignements concernant les parents

L'élève vit chez ses parents chez sa mère chez son père chez son tuteur (comme indiqué en page 1)

Tout changement de situation doit être communiqué immédiatement à l'Ecole par écrit

	Mère	Père	Tuteur
Nom			
Prénom(s)			
Nationalité			
Rue, n°			
Code postal / ville			
Pays			
Adresse de facturation Veuillez cocher en cas d'adresses différentes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone privé			
Téléphone portable privé			
Courriel privé			
Profession			
Employeur			
Téléphone professionnel			
Courriel professionnel			
Lien de parenté (<i>Uniquement si l'enfant ne vit pas chez ses parents</i>)			

Pour les élèves de S6 et S7	N° de portable :	Courriel de l'élève:
--	------------------	----------------------

En cas de séparation ou divorce des parents, merci de nous donner toutes les précisions concernant le droit de garde (tout changement de situation doit être communiqué immédiatement à l'Ecole par écrit)	
Garde parentale	<input type="checkbox"/> Père et mère (garde alternée)
	<input type="checkbox"/> Père (garde exclusive)
	<input type="checkbox"/> Mère (garde exclusive)
Autre tuteur légal: _____	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

V. Elèves du cycle secondaire

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Cycle secondaire → 1 ^{ère} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	5
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français 5
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) L'enseignement de la langue 3 sera proposé en S1 comme cours pour débutants. autre langue officielle de l'UE _____	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____ 2
Mathématiques	4
Sciences intégrées (Biologie, Physique, Chimie)	4
Sciences humaines (Histoire et Géographie)	3
Informatique	1
Art	2
Musique	2
Education physique	3
Religion: <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	2
Nombre total de périodes par semaine	
33	
Matières supplémentaires : ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i> <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Cycle secondaire → 2 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien	
Matières	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	5
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	4
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) La langue 3 sera seulement proposé en S1 comme cours pour débutants. autre langue officielle de l'UE _____	3
Mathématiques	4
Sciences intégrées (Biologie, Physique, Chimie)	4
Sciences humaines (Histoire et Géographie)	3
Informatique	1
Art	2
Musique	2
Education physique	3
Religion: <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	2
Nombre total de périodes par semaine	
33	
Matières supplémentaires : <input type="checkbox"/> Latin (<i>choix pour 2 ans <u>obligatoirement</u> – S2/S3</i>) <input type="checkbox"/> Grec ancien (<i>seulement pour les élèves ayant L1 Grec</i>) ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i> <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Cycle secondaire → 3 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	4
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) La langue 3 sera seulement proposé en S1 comme cours pour débutants.	3
<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	
Mathématiques	4
Sciences intégrées (Biologie, Physique, Chimie)	4
Sciences humaines (Histoire et Géographie) enseignées en Langue 2	3
Musique	2
Art	2
Education physique	3
Options – Veuillez choisir uniquement une des options ci-dessous <input type="checkbox"/> Latin <input type="checkbox"/> Informatique	2
Religion: enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français) <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	2
Nombre total de périodes par semaine (max. 31 – min. 35)	
Matières supplémentaires : <input type="checkbox"/> Grec ancien (seulement pour les élèves ayant L1 Grec)	
ONL (Other National Languages): seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7. <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Les élèves de 4^{ème} année doivent avoir au minimum 31 périodes de cours et au maximum 35 par semaine.

Cycle secondaire → 4 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée:	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français 3
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3) La langue 3 sera seulement proposé en S1 comme cours pour débutants. autre langue officielle de l'UE _____	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____ 3
<input type="checkbox"/> Mathématiques (6 périodes) <input type="checkbox"/> ou Mathématiques (4 périodes)	4 ou 6
Biologie	2
Chimie	2
Physique	2
Géographie (enseignée en Langue 2)	2
Histoire (enseignée en Langue 2)	2
Options : <input type="checkbox"/> Latin (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables) <input type="checkbox"/> Grec ancien (4 périodes) <input type="checkbox"/> Economie (4 périodes) enseignée en langue 2 si possible Langue 4 (3 ^{ème} Langue étrangère/ L4 -4 périodes), L'enseignement de la langue 4 sera proposé en S4 comme cours pour débutants. ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i> autre langue officielle de l'UE _____	<input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais <input type="checkbox"/> _____ 2 à 8

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

<input type="checkbox"/> Informatique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Musique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Art (2 périodes)	
Education physique	2
Religion: <i>enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français)</i> <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	1
Nombre total de périodes par semaine (max. 31 – min. 35)	
Matières supplémentaires : <input type="checkbox"/> Grec ancien (<i>seulement pour les élèves ayant L1 Grec</i>)	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

Les élèves de 5^{ème} année doivent avoir au minimum 31 périodes de cours et au maximum 35 par semaine.

Cycle secondaire → 5 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (Langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autre langue de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} Langue étrangère / L2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	3
Langue 3 (2 ^{ème} Langue étrangère / L3 - 4 périodes) La langue 3 sera seulement proposé en S1 comme cours pour débutants.	3
<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	
<input type="checkbox"/> Mathématiques (6 périodes) <input type="checkbox"/> ou Mathématiques (4 périodes)	4 ou 6
Biologie	2
Chimie	2
Physique	2
Géographie (enseignée en Langue 2)	2
Histoire (enseignée en Langue 2)	2
Options :	
<input type="checkbox"/> Latin (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables) <input type="checkbox"/> Grec ancien (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables) <input type="checkbox"/> Economie (4 périodes) enseignée en langue 2 si possible	
Langue 4 (3 ^{ème} Langue étrangère/ L4 - 4 périodes), La langue 4 sera proposé seulement en S4 comme cours pour débutants.	2 à 8
<input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand	
ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i>	
<input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais <input type="checkbox"/> autre langue officielle de l'UE _____	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

<input type="checkbox"/> Informatique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Musique (2 périodes) <input type="checkbox"/> Art (2 périodes)	
Education physique	2
Religion: <i>enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français)</i> <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	1
Nombre total de périodes par semaine (max. 31 – min. 35)	
Matières supplémentaires : <input type="checkbox"/> Grec ancien <i>(seulement pour les élèves ayant L1 Grec)</i>	2
Nombre total de périodes par semaine	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

Ne remplir que la ou les page(s) relative(s) à la classe de votre enfant.

Notez bien : Si le nombre d'élèves minimum requis n'est pas atteint, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement ou bien les périodes de cours seront réduites ou bien le cours ne sera pas dispensé (Document 2013-09-D-17-fr-3 relatif à l'organisation des groupes d'enseignement/classes).

**Les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} années doivent avoir au minimum 31 périodes de cours et au maximum 35.
La somme des périodes indiquées dans les parties A et B doit donner un total d'au moins 29 périodes.**

Cycle secondaire → 6 ^{ème} année	
Section linguistique souhaitée :	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien
Partie A – Matières obligatoires	Périodes (45 min)
Langue 1 (langue maternelle / L1) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> autres langues de l'UE _____	4
Langue 2 (1 ^{ère} langue étrangère / L 2) A partir de la 3 ^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4 ^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.	3
<input type="checkbox"/> Mathématiques (5 périodes) ou <input type="checkbox"/> Mathématiques (3 périodes)	3 ou 5
Education physique	2
<input type="checkbox"/> Biologie (2 périodes) Biologie (2 périodes) est une option obligatoire pour les élèves n'ayant pas choisi les sciences naturelles (biologie, chimie, physique) dans la partie B. Les élèves ayant choisi biologie (4 périodes) dans la partie B ne peuvent pas choisir biologie (2 périodes). Ils peuvent choisir biologie (2 périodes) s'ils ont choisi également chimie et/ou physique.	
<input type="checkbox"/> Géographie (2 périodes) enseignée en Langue 2 Ces matières sont obligatoires à moins qu'elles n'aient été choisies dans la partie B.	
<input type="checkbox"/> Histoire (2 périodes) enseignée en Langue 2 Ces matières sont obligatoires à moins qu'elles n'aient été choisies dans la partie B.	
<input type="checkbox"/> Philosophie (2 périodes) Ces matières sont obligatoires à moins qu'elles n'aient été choisies dans la partie B.	
Religion: enseignement dans la Langue 2 (allemand/anglais/français) <input type="checkbox"/> religion catholique <input type="checkbox"/> religion protestante <input type="checkbox"/> morale non confessionnelle <input type="checkbox"/> autre religion _____	1
A – Nombre total de périodes pour les matières obligatoires	
Partie B – Options Les élèves doivent choisir au moins deux mais pas plus que trois options à 4 périodes.	Périodes (45 min)
<i>Une option ou matière complémentaire ne pourra être proposée que si un nombre suffisant d'élèves s'y inscrit. Pour des impératifs d'emploi du temps, les élèves pourront être contraints de changer d'option. Merci d'indiquer ici ↓ l'ordre de préférence</i>	
<input type="checkbox"/> Latin (4 périodes – seulement avec des connaissances préalables)	
<input type="checkbox"/> Grec ancien (4 périodes - seulement avec des connaissances préalables)	
<input type="checkbox"/> Philosophie (4 périodes)	

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

<p>Langue 3 (2^{ème} Langue étrangère / L3 - 4 périodes) La langue 3 sera seulement proposé en S1 comme cours pour débutants.</p> <p style="text-align: right;">autre langue officielle de l'UE</p>	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> _____		
<p>Langue 4 (3^{ème} Langue étrangère/ L4 - 4 périodes), La langue 4 sera proposé seulement en S4 comme cours pour débutants.</p> <p>ONL (Other National Languages): <i>seulement pour les élèves de nationalité maltaise ou irlandaise inscrits en section anglaise – jusqu'à la S7.</i></p> <p style="text-align: right;">autre langue officielle de l'UE</p>	<input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Maltais <input type="checkbox"/> Irlandais <input type="checkbox"/> _____		
<input type="checkbox"/> Géographie (4 périodes) enseignée en Langue 2			
<input type="checkbox"/> Histoire (4 périodes) enseignée en Langue 2			
<input type="checkbox"/> Economie (4 périodes) enseignée en langue 2 si possible			
<input type="checkbox"/> Biologie (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Chimie (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Physique (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Art (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Musique (4 périodes)			
<input type="checkbox"/> Langue 1, cours approfondit (3 périodes) – remplace la L1 comme matière obligatoire au BAC			
<input type="checkbox"/> Langue 2, cours approfondit (3 périodes) – remplace la L2 comme matière obligatoire au BAC			
<input type="checkbox"/> Mathématiques, cours approfondit (3 périodes) ne peut être choisie qu'en combinaison avec l'option mathématiques 5 périodes et devient alors une épreuve orale obligatoire au BAC.			
B – Nombre total de périodes pour les options			
Partie C- Matières complémentaires			
Ces matières ne peuvent pas être choisies si elles ont déjà été choisies dans la partie B. Les matières marquées d'une * s'adressent à des élèves ayant peu ou aucune connaissance préalable.			
<i>Une option ou matière complémentaire ne pourra être proposée que si un nombre suffisant d'élèves s'y inscrit. Pour des impératifs d'emploi du temps, les élèves pourront être contraints de changer d'option.</i>			
<input type="checkbox"/> Informatique (2 périodes)			
<input type="checkbox"/> Economie (2 périodes) * enseignée en langue 2 si possible			
<input type="checkbox"/> Politique (2 périodes) *			
<input type="checkbox"/> Sociologie (2 périodes) *			
<input type="checkbox"/> Art (2 périodes) *			
<input type="checkbox"/> Musique (2 périodes) *			
Laboratoire, juste 1 option possible	<input type="checkbox"/> Laboratoire Biologie (2 périodes) seulement possible avec Biologie 4 <input type="checkbox"/> Laboratoire Chimie (2 périodes) seulement possible avec Chimie 4 <input type="checkbox"/> Laboratoire Physique (2 périodes) seulement possible avec Physique 4		
<input type="checkbox"/> Langue 5 (2 périodes) (<input type="checkbox"/> Français / <input type="checkbox"/> Italien / <input type="checkbox"/> Espagnol)			
<input type="checkbox"/> Education physique (2 périodes)			
C – Nombre total pour les matières complémentaires			
Nombre total de périodes par semaine			

VI. Documents à joindre à la demande d'inscription de l'élève

1. Une photo d'identité actuelle de l'enfant.
2. Une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant.
3. Une copie du livret scolaire du dernier établissement fréquenté par l'enfant indiquant ses résultats scolaires obtenus pour l'année 2018/2019. Une copie des bulletins de l'année scolaire 2019/2020 ainsi qu'un justificatif du passage dans la classe supérieure devront nous être envoyés obligatoirement avant la rentrée scolaire 2020/2021.
4. Pour les enfants de parents divorcés ou vivant séparément, un document attestant du droit de garde du parent concerné.
5. Pour les enfants ne vivant pas chez leurs parents, un document attestant le droit de garde du tuteur légal.
6. Une copie du carnet de vaccination.
7. Le formulaire »Student Health Record« rempli et signé à **imprimer séparément** (voir annexe I)
8. Pour les inscriptions de catégorie I et II merci de joindre la confirmation **originale** de l'employeur.

Nous vous prions de ne joindre que des photocopies, pas de documents originaux (sauf n°8). Tous les documents doivent être en allemand, anglais, français ou italien (le cas échéant, nous vous prions de nous fournir une traduction officielle certifiée conforme).

VII. Frais de scolarité

1. Les signataires de cette convention prennent connaissance des conditions juridiques suivantes qui sont en vigueur dans les relations entre les Ecoles européennes et les tuteurs légaux. En signant cette convention le(s) tuteur(s) légal (légaux) se déclare(nt) d'accord avec les conditions mentionnées. Le montant des frais de scolarité est fixé chaque année par le Conseil supérieur des Ecoles européennes.
2. Les parents faisant partie de l'une des institutions mentionnées ci-dessous appartiennent à la catégorie I et ne sont donc pas redevables des frais de scolarité :
 - a) Personnel de la Banque centrale européenne
 - b) Personnel des institutions de la Commission européenne
3. Les parents qui n'appartiennent pas aux institutions mentionnées ci-dessus (cat I) ou dont l'employeur n'a pas signé d'accord avec le Conseil supérieur des Ecoles européennes ou avec l'Ecole européenne de Francfort (cat II) sont priés de payer les frais de scolarité annuels. Pour l'année scolaire 2020/2021, les frais de scolarité devraient probablement s'élever à :

Cycle maternel : €3.958,40 - Cycle primaire : €5.442,86 - Cycle secondaire : €7.422,07

4. Tous les parents des élèves de catégorie I, II, III doivent obligatoirement payer les frais administratifs supplémentaires indiqués ci-dessous. Les frais administratifs sont révisés et fixés chaque année par le Conseil d'administration des Ecoles européennes.

Cycle	Maternelle	Primaire	Secondaire
Assurance	€ 5,00	€ 5,00	€ 5,00
Frais administratifs	€ 32,00	€ 32,00	€ 38,00
Frais de livres (Intermath, Mediterranean World)		variable	variable
BAC			€ 95,99

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

5. En accord avec l'Article 29 du Règlement général des Ecoles européennes, le minerval annuel doit être acquitté avant la date limite déterminée. Il n'y a aucun moyen légal pour contester la décision du Conseil supérieur concernant le minerval.
6. En accord avec l'Article 6 du Statut des Ecoles européennes, l'Ecole est en droit de percevoir le paiement du minerval non acquitté par voie juridique.
7. Par l'inscription contraignante de votre enfant, vous vous engagez à acquitter le minerval et/ou les autres frais obligatoires avant les dates limites déterminées par l'Ecole. Les parents ou tuteurs des enfants de la catégorie III sont obligés de payer une avance de 25 % du minerval avant le début de l'année scolaire. Les acomptes ne sont pas remboursables. Le restant du montant devra être acquitté après le début de l'année scolaire.
8. Les casiers des élèves du secondaire sont gérés par une entreprise externe. La facturation des frais consécutifs s'effectuera exclusivement entre l'Ecole et cette entreprise. Les parents des élèves du secondaire doivent obligatoirement s'enregistrer sur le portail en ligne de l'entreprise pour obtenir un casier. Des informations plus détaillées vous parviendront au début de l'année scolaire prochaine.

En accord avec le Règlement général des Ecoles européennes, dans les cas où les frais nécessaires et/ou obligatoires n'ont pas été acquittés (l'avance du paiement éventuel des 25 % du minerval inclus) les enfants seront exclus des cours aux Ecoles européennes.

VIII. Droit de la personnalité et dispositions relatives à la protection des données

Traitement des données:

L'Ecole européenne de Francfort (responsable du traitement des données) s'engage à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre enfant, conformément aux dispositions de la législation nationale applicable transposant la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre enfant. Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant à l'Ecole européenne. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à l'exception des communications rendues nécessaires pour des raisons techniques de fonctionnement des Ecoles européennes. Les Ecoles européennes concluent des contrats avec ces tierces parties pour qu'elles leur fournissent des services liés à leur gestion. Ces tierces parties sont tenues de respecter la confidentialité des données qui leur sont confiées et de n'utiliser ces données que dans le but de remplir leurs engagements envers les Ecoles européennes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernent votre enfant, ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à la direction de l'Ecole Européenne de Francfort.

La déclaration de confidentialité des données de l'Ecole européenne se trouve sur notre site www.esffm.org.

IX. Désinscription

La demande de désinscription doit obligatoirement se faire **par écrit**. Le formulaire officiel se trouve sur le site de l'Ecole et doit être envoyé **en original** au secrétariat général, 2 semaines au plus tard, avant la date de départ. Il doit être signé **par tous les tuteurs légaux**. Pour les enfants de parents divorcés ou vivant séparément, il devra être accompagné d'une attestation du droit de garde du parent concerné. L'Ecole en confirmera la réception par écrit.

X. Déclaration

Le/la soussigné(e) est informé(e) que la demande d'inscription ne pourra être considérée comme acceptée qu'après confirmation écrite du Directeur et présentation de l'attestation de passage dans la classe supérieure. L'élève ne pourra pas assister aux cours avant.

Conformément à l'article 45 du 'Règlement général des Ecoles européennes', l'inscription d'un élève n'est définitive que lorsque toutes les pièces ont été jointes au dossier personnel de l'élève.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du '**Règlement général des Ecoles européennes**' (www.eursc.eu) ainsi que des **dispositions relatives à la protection des données (paragraphe VII)** et s'engage, par sa signature, ci-dessous, à en respecter toutes les dispositions.

Le/la soussigné(e) atteste que toutes les informations fournies dans ce document sont rigoureusement exactes et s'engage à informer l'Ecole européenne de Francfort de tout changement éventuel. L'Ecole européenne de Francfort doit être immédiatement mise au courant des changements dans les relations familiales (p.ex. le droit de garde des enfants) mais aussi des changements d'employeur (pour les parents des élèves de la catégorie I et II).

En signant cette convention le(s) tuteur(s) légal (légaux) se déclare(nt) formellement d'accord avec les conditions mentionnées dans le formulaire d'inscription.

Pour les plaintes de l'école concernant le paiement du minerval et des frais la ville de Francfort sur le Main a été désignée comme lieu juridique.

Date

Signature(s) de **tous les tuteurs légaux**
(Dans le cas où l'un des parents a la charge des enfants, merci de joindre une attestation)

Les dossiers d'inscription doivent être envoyés à l'Ecole sous forme originale. Ils seront pris en considération à condition d'être dûment remplis, signés et accompagnés de toutes les pièces jointes requises.

Student Health Record (**à imprimer séparément**)

Family name	First name	Nationality
Date of birth:	Sex	Class
Name (mother)	Name (father)	
Address		
Phone number		
Business Phone mother		Mobile
Business Phone father		Mobile
Emergency contact (when parents not available)		Phone number
Name of paediatrician or family doctor		

Personal Details:

Glasses/contact lenses: **No** **Yes** _____
 Is your child under medical care: **No** **Yes** _____
 Does she/he routinely take medicine **No** **Yes** _____

Please circle below if your child has had any of the following:

Asthma, Convulsion/Epilepsy, Heart Problems, Allergies (Food, Medication) Congenital Abnormalities, Ear Infections, Fainting, Frequent Headaches, Hearing Difficulties, , High/Low Pressure, Kidney/Urinary Infections, Menstrual Problems, Orthopaedic Problems, Rheumatic Fever, Skin Problem _____

Please comment on any circled items or any other conditions: _____

Please circle below if your child has had any of the following:

Whooping cough, Measles, Rubella, Mumps, Chicken pox, Scarlet fever, _____

Vaccination: **Please provide a copy of the current Vaccination Certificate**

Medical Permission

I hereby give permission for my child to be given temporary medication by the school nurse, including Paracetamol.
Aspirin is not used in the nurse's office.

Yes **No**

Accident Treatment Permission

I understand all efforts will be made to contact parents first and emergency contact second and if unavailable I hereby give permission for emergency measures to be initiated in case of accident or sudden illness.
 I certify that all information given is correct and complete.

Date _____ Signature _____

ANNEXE II - TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

Year	European School		National schools																	
			United Kingdom			Belgium		Denmark		Germany		Greece		Luxembourg		Netherlands		Austria		
			England, Wales Northern Ireland		Scotland															
1 st	1st	Primary	year 2	2	Primary	1ère	Primaire	1.	Folkeskole	1.	Grund- schule	1st	Primary	1ère	Primaire	Groep 3	Basisonderwijs	1.	Volks- schule	Primar Schule
2	2nd		year 3	3		2ème		2.		2nd		2ème		Groep 4		2.				
3	3rd		year 4	4		3ème		3.		3rd		3ème		Groep 5		3.				
4	4th		year 5	5		4ème		4.		4th		4ème		Groep 6		4.				
5	5th		year 6	6		5ème		5.		5th		5ème		Groep 7		1.				
6	1st	Secondary	year 7	7	Secondary	6ème	Secondaire	6.	Gymnasie- skole / hf	6.	Sekundarstufe I	6th	Lower Sec	6ème	Secondaire	Groep 8	School voor V.W.O.	2.	AHS Unterstufe/ Neue Mittelschule	Sekundar Schule
7	2nd		year 8	1		1ère		7.		1st		VII		1ste		3.				
8	3rd		year 9	2		2ème		8.		2nd		VI		2de		4.				
9	4th		year 10	3		3ème		9.		3rd		V		3de		1.				
10	5th		year 11	4		4ème		10.		1st		IV		4de		2.				
11	6th		year 12	5		5ème		1.		2nd		III		5de		3.				
12	7th		year 13	6		6ème		2.		3rd		II		6de		4.				

Year	European School		National schools																				
			Italy				Ireland		Spain		France		Portugal		Finland		Sweden						
1 st	1st	Primary	1a	Scuola Elementare (Primary)			1st	Primary	1°	Educaacion primaria		Cours préparatoire		1°	Ensino Básico		1° ciclo	1	Comprehensive school		1	Comprehensive school	
2	2nd		2a				2nd		2°			Cours élémentaire 1ère année		2°			2° ciclo	2					
3	3rd		3a				3rd		3°			Cours élémentaire 2ème année		3°			3° ciclo	3					
4	4th		4a				4th		4°			Cours Moyen 1ère année		4°			4° ciclo	4					
5	5th		5a				5th		5°			Cours Moyen 2ème année		5°			5° ciclo	5					
6	1st	Secondary	I	Scuola Media (Lower Secondary)			6th	Junior Certificate	6°	Educación secundaria obligatoria		VIème		6°	3° ciclo	6° ciclo	6	Upper secondary	1	2	3		
7	2nd		II				1st		1°			Vème		7°		7° ciclo	7						
8	3rd		III				2nd		2°			IVème		8°		8° ciclo	8						
9	4th		IV	3rd	3°	IIIème		9°	9° ciclo	9													
10	5th		V	4th	4°	Seconde		10°	2ème cycle	10°	Ensino Secundário	3	Upper secondary	1	2	3							
11	6th		I	5th	1°	Première		11°															
12	7th		II	6th	2°	Terminale		12°															
			III	Liceo Classico	Liceo Scientifico	Senior Certificate	Bachillerato																

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

European School		National schools																				
		Czech Republic			Cyprus		Estonia		Hungary			Latvia										
1 ^{III}	1st	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy / (BASIC SCHOOL (primary))	1 st	Primary	1 ^{IV}	Põhikool	I aste	1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1 ^V	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)							
2	2 nd		2													2 nd	2	2	2	2		
3	3 rd		3													3 rd	3	3	3	3		
4	4 th		4													4 th	4	4	4	4		
5	5 th		5													5 th	5	5	5	5		
6	1 st	Secondary	6	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (lower secondary)	3 rd	Lower Secondary (Gymnasium)	9	Põhikool	III aste	8. Certific.	Középiskola (Sec.sch.)	Középiskola (Secondary school)	Középiskola (Secondary school)	8	Pamatizglītība (Compulsory basic education)	Otrā posma pamatizglītība (Second stage basic education)	Gimnāzija (Gymnasium)					
7	2 nd		7															1 st	7	7	7	7
8	3 rd		8															2 nd	8	8	8	8
9	4 th		9															3 rd	9	9	9	9
10	5 th		10															1 st	10	10	10	10
11	6 th	11	2 nd	11	11	11	11															
12	7 th	12	3 rd	12	12	12	12															
			4																			

European School		National schools															
		Lithuania			Malta		Poland		Slovak Republic		Slovenia						
1 ^{VI}	1st	Primary	1st ^{VII}	Pradinė mokykla (primary)	Yr 2	PRIMARY	1	Szkola podstawowa (PRIMARY)	1	Primary 1st degree	1	9-letna osnovna šola (Primary)					
2	2nd		2nd										Yr 3	2	2	2	
3	3rd		3rd										Yr 4	3	3	3	
4	4th		4th										Yr 5	4	4	4	
5	5th		5th										Yr 6	5	5	5	
6	1st	Secondary	6th	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)	Form I	LOWER SECONDARY	6	Gimnazjum (LOWER SECONDARY)	6	Primary 2nd degree Secondary	6	Gimnazija	Splošna Klasinė Umetiška Ekonomisk a Tehniška				
7	2nd		7th											Form II	7	7	7
8	3rd		8th											Form III	8	8	8
9	4th		9th											Form IV	9	9	9
10	5th		10th											Form V	10	10	10
11	6th	Vidurinė mokykla (Upper secondary)	11th	Gimnazija	1st Yr	GENERAL UPPER SECONDARY	1	Liceum (UPPER SECONDARY)	1	4	1	4					
12	7th		12th		2nd Yr		2		2				2				

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

European School		National schools									
		Romania					Bulgaria			Croatia	
1 ^{VIII}	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (Învățământ primar)		1st	Primary	1st ^X	Osnovna škola (Primary education)
2	2nd		2nd					2nd			
3	3rd		3rd					3rd			
4	4th		4th					4th			
5	5th		5th					Lower secondary	Gymnasium (Gimnaziu)	5th	
6	1st	6th	6th								
7	2nd	7th	7th								
8	3rd	8th	8th								
9	4th	Secondary	9th	Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	High school -lower cycle- (liceu – ciclul inferior)	Vocational education – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)	9th	Upper -secondary	1st	Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovnno- matematička, prirodoslovna (Secondary education)	
10	5th		10th				10th		2nd		
11	6th		11th		Upper secondary education (Învățământ secundar superior)	High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) ^{ix}	Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)		11th		3rd
12	7th	12th	Technical education - High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)	12th				4th			
				13th							